



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Moselle

Question écrite n° 5426

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le fait que la Moselle canalisée va être approfondie à hauteur de Malroy, en Moselle. Or, les terrains de cette localité sont relativement instables et un approfondissement du chenal canalisé va entraîner une aggravation des affaiblissements. Il souhaiterait donc qu'il lui indique dans quelles conditions les mesures adéquates seront prises pour éviter qu'à la suite des travaux programmés les berges ne soient l'objet de glissements importants.

Données clés

Auteur : [M. Jean Louis Masson](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5426

Rubrique : Cours d'eau, étangs et lacs

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3664

Question retirée le : 22 décembre 1997 (Fin de mandat)